
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2014-142 DU 20 FEVRIER 2014
portant approbation du budget
prévisionnel, exercice 2014, de la
Délégation à l'Aménagement du
Territoire (DAT).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994, portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret 2013-68 du 19 février 2013 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire ;
- Vu** le décret n° 2012-428 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret 2003-374 du 18 septembre 2003 portant approbation des statuts de la Délégation à l'Aménagement du Territoire ;
- Vu** le procès-verbal de délibération du Conseil d'Administration de la Délégation à l'Aménagement du Territoire, en sa séance du mercredi 09 octobre 2013 ;
- Sur** rapport du Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 janvier 2014,

D E C R E T E :

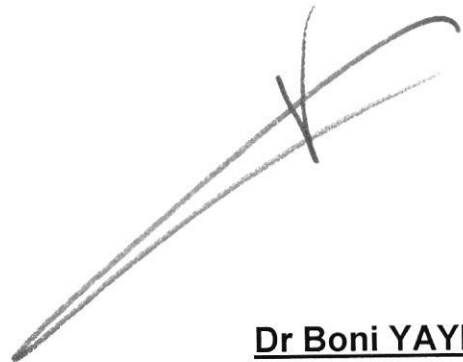
Article 1^{er} : Est approuvé le budget prévisionnel, pour l'exercice 2014, de la Délégation à l'Aménagement du Territoire (DAT), tel qu'il figure en annexe au présent décret.



Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 20 février 2014

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



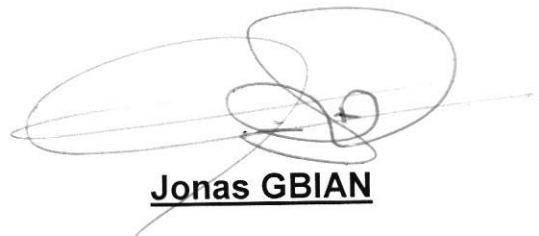
Dr Boni YAYI

Le Ministre de la Décentralisation, de la
Gouvernance Locale, de l'Administration et
de l'Aménagement du Territoire,

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Isidore GNONLONFOUN



Jonas GBIAN

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 2 MDGLAAT 2 AUTRES
MINISTERES 24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC3 INSAE-IGE 4 BCP-CSM-
IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 DAT 2JORB 1.- 